

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## du JEUDI 25 NOVEMBRE 2021 à 18h00

\*\*\*\*\*

**Etaient présents** : MM., BAISSAC Yves, BEAUDET Malika, CAVALIÉ Sylvain, CIPIERE Laura DOREMUS Gérard, JAMMES Francis, LUCOTTE Laurence, MAGNÉ Gérard, PAGES Sonia, WIDENMANN Bruno

**Absents** : BELKADI Olivianne (pouvoir à G MAGNÉ)

**Secrétaire** : Gérard MAGNÉ

\*\*\*\*\*

➤ **Adoption du compte rendu de la dernière réunion.**

Le compte rendu de la réunion du 4 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

➤ **Travaux Salle polyvalente - création d'un Tiers lieu et espace Coworking**

Le Maire fait un point sur le projet d'espace Tiers-lieux et Co-Working dans la salle polyvalente.

Selon estimation réalisée par le Maître d'œuvre, le montant total des travaux s'élève à 254 442 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, de la Région et du Département.

Le Conseil Municipal arrête le plan de financement prévisionnel suivant :

- Subvention DETR (30 %)	76 332 €
- Subvention Région Occitanie	63 612 €
- Subvention Département du Lot (25%)	63 610 €
- Autofinancement (20%)	<u>50 888 €</u>
TOTAL	254 442 €

Le financement de cette opération fera l'objet d'un programme d'investissement au prochain budget.

➤ **Travaux salle polyvalente - aménagement espace Tiers lieux et co working**

Dans le cadre de l'aménagement de l'espace Tiers-lieux et co-working envisagé dans la salle polyvalente, le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les devis concernant la partie équipement pour un montant total de 8 627 € HT décomposé comme suit :

- Bureau Vallée : 6 880 € HT,
- IKEA : 1 171 € HT
- Maîtrise d'oeuvre à 9% : 576 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, valide ces devis et décide de solliciter une subvention auprès de la Région à hauteur de 50 %, soit pour un montant de 4 313 €, afin de pouvoir mener à bien ce projet.

➤ **Opération cœur de village**

Après avoir pris connaissance du projet d'aménagement du cœur de village de la commune d'Espédaillac, le conseil municipal à l'unanimité, a validé le contenu du projet ainsi que le coût estimatif.

Il se réserve toutefois la possibilité de modifier à la marge le projet après consultation de la population.

Il souhaite également que le réseau pluvial existant puisse être conservé, le visionnage effectué par caméra attestant de son bon état.

➤ **Cotisations 2021**

Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les cotisations suivantes :

- Le versement de la cotisation de 55 € à la Fondation du Patrimoine
- Le versement de la cotisation de 60 € au CAUE.
- Le versement de l'adhésion de 50 € à l'Association La Route du Célé

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil décide de reconduire ces cotisations.

➤ **Informations et Questions diverses**

- Le premier conseil de l'année aura lieu le 14 janvier à 17h30